

les citoyens soient de nouveau mis à même de s'occuper de leurs propres affaires?

J'ai une dernière remarque à formuler au sujet des régies. Le grand problème consiste à maintenir un certain rapport entre les hausses de prix et les augmentations de salaires, mais il n'est que trop évident, à l'heure actuelle, qu'on ne réussit pas à maintenir ce rapport. Ce qui arrive plutôt c'est que le Conseil national du travail en temps de guerre accorde une augmentation de salaire, après quoi la Commission des prix et du commerce en temps de guerre autorise une hausse de prix; les ouvriers réclament alors un salaire plus élevé à titre de compensation pour la majoration que le producteur considérait, pour sa part, comme une compensation pour l'augmentation de salaire déjà accordée.

Tant que les régies existeront et que patrons et employés n'en seront pas revenus à la judicieuse pratique qui consiste à conclure des accords, il n'y aura qu'une seule solution possible. Il faudra amener patrons et employés à débattre la question des écarts entre les salaires et les prix devant une autorité commune qui soit en mesure de rendre une décision générale.

Tel est l'unique moyen d'intensifier la production, et d'arriver à résoudre nos divers problèmes. Je ne saurais mieux faire que de citer un passage d'une déclaration de M. F. P. Walsh, chef ouvrier bien connu de la Nouvelle-Zélande:

On ne devrait laisser aucun obstacle diminuer la production. Nous ne saurions permettre que la production ralentisse. La fédération du travail et le Gouvernement disposent des moyens voulus pour le règlement des conflits industriels. Ces rouages sont efficaces et il est facile d'y recourir. L'historique des conflits industriels démontre qu'il faut actionner ces rouages tôt ou tard, et c'est avant l'interruption du travail que notre groupe peut s'en prévaloir le plus opportunément. Chaque fois qu'il survient une interruption du travail, il en résulte non seulement une perte de salaire mais aussi un retard dans la production de denrées essentielles au maintien d'un niveau élevé d'existence, ce qui constitue notre objectif principal.

Je ne dirai que quelques mots des relations fédérales-provinciales. J'ai signalé, l'autre soir, que la façon dont le Gouvernement du Dominion a présenté ses nouvelles propositions aux provinces indique manifestement qu'il entend recourir à l'intimidation. Comme mon chef, et comme tous les honorables députés je suppose, j'espère que le rajustement des rapports entre le gouvernement fédéral et les provinces sera fondé sur les besoins financiers. Dans les remarques qui vont suivre, je m'en tiendrai exclusivement à la question de méthode.

A quoi les provinces pouvaient-elles s'attendre après l'ajournement du 3 mai? On avait déjà réalisé de sensibles progrès. Les

[M. Macdonnell.]

provinces avaient consenti à accéder à un grand nombre des demandes du gouvernement fédéral de sorte qu'on n'avait aucune raison d'agir avec précipitation. Le principe que soutenaient les provinces avait, quelques années auparavant, été approuvé par le premier ministre (M. Mackenzie King). Je citerai plus loin ses propres paroles.

Les provinces ont tenté de sauvegarder le grand principe, établi depuis longtemps, du gouvernement responsable, d'après lequel tout gouvernement doit, sous le régime de ses propres lois fiscales, prélever une proportion aussi élevée que possible des sommes dont il a besoin.

Après avoir souligné la nécessité pour les provinces de conserver leur juridiction sur certains domaines fiscaux de moindre importance, M. Macdonald, premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, déclarait,—ainsi qu'en fait foit le compte rendu officiel des délibérations de la conférence:

L'autonomie provinciale n'existera plus. L'indépendance provinciale ne sera plus. La dignité provinciale disparaîtra et les gouvernements provinciaux deviendront de simples pensionnés d'Ottawa. La vie publique provinciale,—et je n'exagère pas,—sera avilie et réduite à un rôle insignifiant.

Je ferai un rapprochement entre les paroles de M. Macdonald que je viens de citer et celles que le premier ministre a prononcées en 1930 et que je relève à la page 1210 du hansard de cette année-là. Je ferai remarquer que le premier ministre s'est alors exprimé sans aucune réserve. Voici ce qu'il a dit:

En une autre circonstance, alors que nous discutons cette question de la contribution du trésor en faveur d'une autre caisse publique, j'émis l'avis que ce n'était pas là un sage principe. A la vérité, je pense avoir dit que c'était un principe pernicieux de voir un gouvernement prélever des impôts et un autre les dépenser.

Le premier ministre n'a alors laissé subsister aucune équivoque. Etant donné toutes ces circonstances,—le progrès déjà réalisé, les désirs des premiers ministres provinciaux, l'attitude bien tranchée du premier ministre que je viens de citer,—les provinces avaient le droit de compter sur la reprise de la conférence.

Cela eût été conforme à l'esprit qui a marqué l'établissement de la Confédération. Cette dernière n'a été possible que grâce au tact, à la sagesse, à la modération, à la compréhension mutuelle, à l'indulgence, à la patience et à l'absence de toute intransigeance. En outre, ce principe de l'entente par voie de discussion et de compromis a déjà été établi dans les relations au sein du Commonwealth. Cette méthode d'entente par voie de discussions et de compromis, qui nous a si bien servis lors de la Confédération et qui a marqué toutes les délibérations du Commonwealth, le